FONDE EN 1891

LE NUMERO 20 CENTIMES

L'Egalité

Mardi 7 Juillet 1925

LE NUMERO 20 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 20, Grande Place. ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Notre assainissement financier

::: L'OPINION D'UN INDUSTRIEL DU NORD :::

Poursuivant l'exposé de son idée sur les moyens pratiques d'opérer notre redressement financier, l'industriel du Nord qui nous a donné une première interview publiée ici récemment, nous a dit hier :

« La question s'est posée de savoir s'il n'était pas préférable, au lieu de s'hypnotiser sur la fixité des devises, de se préoccuper uniquement de la stabilisation des prix intérieurs

» C'est l'opinion de l'économiste anglais Keynes, qui s'appuie sur des arguments à méditer.

» Si les variations d'une monnaie, dans un sens ou dans l'autre, présentent des inconvénients graves, il y a toujours des catégories de personnes qui en profitent. L'inflation continue amène la ruine progressive des rentiers par le renchérissement du coût de la vie. Mais la baisse de la monnaie qu'elle provoque favorise l'exportation ; elle rend plus facile la lutte contre les produits étrangers sur le marché intérieur. Stimulant la production, elle aide les commerçants, les industriels, tous les hommes d'affaires. Elle permet aux ouvriers d'obtenir de légitimes réajustements de salaires. Le pouvoir d'achat de la masse populaire augmente. L'industrie se procure facilement les capitaux dont elle a besoin. Bref, l'inflation pouvre une période de prospérité industrielle qui se prolongera tant que durera l'émission progressive de nouveaux signes monétaires.

» L'inflation cesse-t-elle ? La hausse des prix s'affirme, provoquée par les achats effectués à un taux plus élevé des matières premières à l'étranger ; par l'emploi d'une main-d'œuvre mieux rétribuée. Cette hausse vient restreindre le pouvoir d'achat des consommateurs ; elle augmente les besoins de roulement des industriels et des commerçants et provoque des crises de chômage, de redoutables conflits économiques... »

— *Quels moyens préconisez-vous pour parer à ces graves inconvénients ?*

— La stabilité des prix, sans se préoccuper des changes. Afin d'y parvenir, la valeur de la monnaie devrait, à mon avis, représenter une quantité déterminée de denrées nécessaires à la vie, sans être influencée par le cours variable de l'or.

L'étalon-blé, denrée populaire par excellence et nécessaire à l'existence travailleuse de nos pays, remplacerait l'étalon-or.

» A mon avis, cette politique financière internationale aurait les plus heureux résultats dans tout le domaine social.

» Il ne faut pas oublier que, placés dans des conditions difficiles d'instabilité monétaire, à la suite des guerres du régime monarchique et de la Révolution, après la dévalorisation des assignats notamment, nos pères, comprenant la vanité des signes monétaires mal équilibrés, avaient adopté l'hectolitre de blé comme unité de valeur dans les conventions commerciales.

Cette initiative a sauvé nos finances publiques et préservé la France de la banqueroute. Ne pourrait-elle pas nous guider dans les circonstances actuelles ?

— C'est une idée à retenir.

— Ces réflexions m'ont été inspirées par le projet si présent et si étudié d'assainissement financier, exposé dans le « Réveil » par votre Directeur, M. Eug. Guillaume. Je tiens à apporter à ses conceptions ma participation et mon tribut de démocrate industriel... »

— Cette conversation, de portée économique et sociale, est fort intéressante. Nous pourrions peut-être la continuer, quand vous en aurez le temps ?

— Si vous voulez...

E. POLVENT.

La livre à 101,90

Le mouvement de hausse du franc se poursuit. La livre et le dollar qui avaient pour cours officieux, samedi 102,80 et 21,14 ont été hier : à 10 heures, 103 et 21,19 ; à 11 heures : 102 et 21.05 ; à 12 heures : 102 et 21 fr., en clôture, 101,90 et 20,92.

M. Georges Valois défaitiste du franc

Paris, 6. — Le Parquet vient d'ouvrir une information contre M. Georges Valois pour atteinte au crédit de l'Etat, en vertu de la loi du 22 février 1924 qui réprime les atteintes au crédit de l'Etat.

Cette information est ouverte en raison d'un article de M. Georges Valois paru dans le journal le « Nouveau Siècle », en date du 2 juillet et intitulé : « Le Grand Assassin, le Coupable, Joseph Caillaux et ses complices les parlementaires. »

M. Warrain, juge d'instruction, est chargé de l'enquête de cette instruction.

Assainissement et Reconstitution

Un emprunt serait négocié en Angleterre et en Amérique

Compiègne, 6. — Prenant la parole hier à Guiscard, près de Compiègne, à une cérémonie d'inauguration de monument aux morts de la guerre, M. Jammy Schmidt, sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées, a déclaré que M. Caillaux, ministre des finances, se rendrait sous peu en Angleterre et en Amérique, accompagné d'une délégation parlementaire, pour négocier un emprunt, qui permettrait non seulement l'achèvement de la reconstitution des pays dévastés, mais aussi l'assainissement des finances de la France.

Rappelons à ce sujet la note que nous avons publiée et signalant comme probable le voyage de M. Caillaux à Londres d'ici peu, mais faisant remarquer qu'un voyage prochain en Amérique, du Ministre des Finances, n'est guère possible

LIRE EN DEUXIEME PAGE :

Quelques explications sur le nouvel emprunt-or

NOUS EVACUONS LA RUHR

Berlin, 6. — On annonce l'évacuation des villes de Bockum, Gelsenkirchen et Recklinghausen.

Un terrible accident au tir à l'arc à la perche

Le conseiller d'arrondissement Picot, de Saint-Omer a été tué par une flèche

Saint Omer, 6. — Au cours d'un tir à l'arc à la perche verticale à Fauquembergues, M. Arthur Picot, 62 ans, conseiller d'arrondissement, demeurant à Saint-Omer, a été atteint par une flèche à la tête et a succombé quelques heures plus tard.

Le projet sur la propriété commerciale est voté par le Sénat

Paris, 6. — Le projet sur la propriété commerciale revenait hier en discussion au Sénat.

Au début de la séance le Sénat avait adopté le projet ayant pour objet la réglementation de la Colombophilie et l'utilisation des pigeons-voyageurs.

On passe ensuite à la propriété commerciale. M. Morand expose les grandes lignes du projet.

Les droits du locataire en cas d'éviction

Ce projet explique M. MORAND crée un nouveau droit entre les locataires, commerçants et leurs bailleurs. Elle crée un privilège en faveur du commerçant locataire pour le renouvellement de son bail. Il sagit de protéger le commerçant locataire contre les risques que lui ferait courir l'obligation de changer son local commercial. On a porté incontestablement une atteinte aux droits du propriétaire, mais l'immeuble commercial est un immeuble de revenus. Dès que vous assurez au propriétaire un revenu acceptable vous donnez satisfaction aux droits que le propriétaire peut faire valoir.

Le propriétaire aura l'obligation s'il n'a pas de raisons valables contraires, de relouer au locataire commerçant, l'immeuble que celui-ci occupait. S'il ne satisfait pas à cette obligation il devra une indemnité au locataire. Ces indemnités seront de plusieurs sortes. Il y aura indemnité dite d'éviction, d'indemnité dite d'enrichissement, il y aura l'indemnité dite de plus-value. Le droit des locataires se résume en celui d'obtenir des dommages-intérêts quand le non renouvellement de son bail n'est pas justifié.

Les catégories de commerçants qui bénéficieront de la loi

L'indemnité d'éviction sera fixée par des arbitres. De plus ceux-ci auront à juger du conflit qui peut s'élever entre le propriétaire et le locataire commerçant. Si les arbitres estiment, que le propriétaire n'a pas de raison valable d'évincer son locataire les arbitres devront fixer le prix en tenant compte des offres réelles et sincères faites au propriétaire.

Cette loi, termine M. MORAND, est applicable à tous les commerçants, sauf deux exceptions : la première est que ne bénéficieront de la loi que ceux qui auront eu le fonds pendant trois ans ; la seconde concerne les fonds de commerce à succursales multiples.

Le Sénat passe ensuite au vote des articles.

Tous les articles du projet sont adoptés après un court débat et l'ensemble est adopté par 280 voix contre 5.

La séance est ensuite levée. Prochaine séance mardi, à 15 heures.

UNE MANIFESTATION DE COMMERÇANTS

Paris, 6. — Un groupe de commerçants qui sortaient, paraît-il, d'un meeting, est venu manifester devant le Sénat qui discute en ce moment de la question de la propriété commerciale. On a pris quelques mesures à l'intérieur. On ne signale jusqu'ici aucun incident.

VANDERVELDE, A PARIS DEMAIN

Bruxelles, 6. — Vandervelde se rendra mercredi prochain, à Paris, où il aura une entrevue avec M. Briand, au sujet de questions intéressant la France et la Belgique.

MON CINÉ

Nix comprendre

M. Narcisse Boulanger est, de tous les parlementaires en général et de ceux du Pas-de-Calais en particulier, celui dont l'esprit est le plus ouvert, l'intelligence la plus éveillée, la compétence la plus étendue, le coup d'œil le plus sûr, l'éloquence la plus magistrale. C'est un as. C'est presque un quatorze d'as !

Eh bien voici quelque chose que l'éminent député n'a pas compris et cet évènement sensationnel s'est passé au cours de la séance au cours de laquelle on discutait l'interpellation sur le blé. M. Henri Triballet pérorait, lorsque M. Narcisse lui demanda la permission de l'interrompre. Et voici le dialogue qui s'engagea, « après le Journal Officiel :

« **M. Narcisse Boulanger.** — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

» **M. Henri Triballet.** — Volontiers.

» **M. Narcisse Boulanger.** — Vous avez demandé que les instituteurs enseignent dans les écoles des principes d'agriculture. L'instituteur devrait surtout inculquer aux enfants de nos campagnes la volonté de rester dans nos villages et de ne pas quitter la terre. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.)

» **M. Huguet.** — Par quels moyens ?

» **M. Narcisse Boulanger.** — Demandez à nos instituteurs de faire aimer de plus en plus la terre aux enfants qu'ils instruisent.

Ainsi, vous parerez au manque de main-d'œuvre dont nous souffrons. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite).

» **M. Huguet.** — Quand la terre vous appartient, il n'est pas difficile de l'aimer, mais quand elle ne vous appartient pas, c'est difficile. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite).

« **M. Narcisse Boulanger.** — Je ne comprends pas, monsieur Huguet.

Moi, je ne comprends pas que M. Narcisse Boulanger, au cerveau d'ordinaire si subtil, n'ait pas compris, et je suis plutôt tenté de croire que, suivant un procédé qui lui est aussi familier que l'ironie l'était à Socrate, il a fort intelligemment fait la bête.

Il y a des circonstances en effet, où il est opportun de ne pas entendre. Par exemple, la scène du clown à qui son camarade demande par téléphone cent sous à prêter, et qui s'aperçoit instantanément que l'appareil est détraqué.

Dans la circonstance, M. Narcisse a très bien fait de faire semblant de ne pas comprendre, parce que ça pouvait mal tourner pour lui et ses amis. Et cela prouve qu'il n'est pas seulement très intelligent, mais aussi très prudent.

E. V.

POUR LA PAIX DANS LE RIF

M. Painlevé parle d'opérations indispensables... et des renforts envoyés au Maroc.

Il n'est pas question d'une mobilisation de classes, a dit le Président du Conseil. :: ::

Paris, 6. — M. Painlevé a donné hier soir une interview à un de nos confrères parisiens :

« Le gouvernement, a-t-il dit en substance, laisse librement parvenir les dépêches du Maroc. C'est la preuve qu'il ne veut rien cacher du pays. Il peut en attendre, en retour, une appréciation plus saine et plus sage des évènements et une mise au point plus rationnelle des faits qui ne sauraient — en aucun cas — comporter la gravité que certains leur ont prêtée. »

Puis le Président du Conseil a développé les considérations stratégiques exposées dans le communiqué du ministère de la guerre, il a ajouté :

« Les conversations se poursuivent heureusement avec l'Espagne, et c'est en accord avec elle que nous pourrons bientôt mener à bien les opérations indispensables qui nous permettront de parler de paix, avec le chef rifain dans le prestige complètement assuré de la France aux yeux des tribus, également assurées de notre esprit pacifique, mais aussi de notre victoire.

Ces opérations seront le fait de demain, rien n'est négligé dans leur préparation. Les renforts prévus et décidés au lendemain de mon voyage au Maroc, ces renforts en hommes et en matériel sont, à cette heure, régulièrement acheminés, et point n'est besoin de les accroître pour en tirer le meilleur effet. »

TROUPES FRANÇAISES EN OBSERVATION SUR LES HAUTEURS DANS LA RÉGION MONTAGNEUSE D'AIN-MAATOUF

Nouveau commandement sous l'autorité du Maréchal Lyautey

Il a paru au gouvernement nécessaire de regrouper, sous la haute autorité du maréchal Lyautey et en plein accord avec lui, le haut commandement de nos forces au Maroc. Le prestige du maréchal Lyautey, malgré toutes les résidences, reste immense sur les tribus, et son nom seul est, particulièrement pour celles du sud, un véritable talisman d'amitié et de loyalisme. L'œuvre qui l'accapare là-bas est écrasante. Il a donc paru nécessaire au gouvernement de désigner, en accord avec le maréchal un chef éprouvé qui aura là-bas la responsabilité entière, mais aussi l'autorité suprême sur toutes les troupes et sur la conduite des opérations ; ce chef, le Conseil des ministres, réuni aujourd'hui, le désignera.

Le général Guillaumat reçu par M. Doumergue

Paris, 6. — Le Président de la République a reçu dans la matinée. M. Painlevé avec lequel il a conféré pendant quelques instants.

M. Doumergue a reçu ensuite le général Guillaumat, commandant l'armée du Rhin, avec lequel il s'est également entretenu pendant près d'une demi-heure.

En quittant l'Elysée, le général Guillaumat s'est rendu au ministère de la guerre où il a conféré avec M. Painlevé.

Le Général Guillaumat reste à l'armée du Rhin

Paris, 6. — Interrogé après la séance du Conseil des Ministres, M. Painlevé n'a pas voulu dévoiler le nom du nouveau chef des opérations militaires au Maroc avant que le Maréchal Lyautey n'en eut connaissance. Il sera d'ailleurs publié demain à l' « Officiel ».

On posa ensuite au Président du Conseil, la question suivante :

On prétend, Monsieur le Président que vous vous disposez à mobiliser 2 classes. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette information que d'aucuns colportent avec persistance ?

Il faut démentir cela, affirma M. Painlevé avec énergie. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qu'on raconte. Ce sont là des bruits tout à fait fantaisistes qu'il faut absolument démentir et qui sont peut être dus à la nervosité qui s'empare des esprits dès qu'il se passe quelque chose qui a l'apparence d'une guerre.

Et le général Guillaumat ? demanda-t-on encore.

Le général Guillaumat reste à l'armée du Rhin, déclara le Président du Conseil, en montant dans sa voiture qui démarra aussitôt.

C'est le général Naulin qui sera le commandant de toutes les troupes du Maroc

Paris, 6. — **Le général Naulin, commandant le 30e Corps d'Armée, est nommé commandant supérieur de toutes les troupes et services militaires du Maroc.**

Les propositions de paix franco-espagnoles à Abd-el-Krim ?

Madrid, 6. — M. Malvy a déclaré à la presse que l'entente entre l'Espagne et la France est complète soit qu'il s'agisse de continuer les opérations, soit qu'il s'agisse de négocier, les deux nations, tout en gardant leur indépendance, agiront de concert contre les périls communs. En ce moment d'ailleurs, une note d'une extrême importance est soumise à l'appréciation du gouvernement de Paris.

Il s'agirait d'offre de paix publiques et non pas de propositions plus ou moins officieuses. On assurerait Abd-el-Krim et les populations du Rif de leur pleine liberté de développement agricole économique et administratif sous la souveraineté nominale du sultan et dans les cadres frontières à déterminer, mais qui, du côté français, seraient probablement fixées au cours de l'Ouergha. On demanderait à Abd-el-Krim, à titre symbolique, quelques livraisons d'armes, mais non pas la livraison de tout son matériel de guerre et notamment des 50.000 fusils à tir rapide dont dispose au minimum.

Toutefois, ces conditions ne répondent pas, malgré leur extrême modération, aux exigences d'Abd-el-Krim.

(LIRE LA SUITE EN DERNIERE HEURE)

39 CADAVRES RETROUVÉS AU « PICK WICK CLUB »

Boston, 6. — A minuit, le total des corps retirés des décombres du mur de la salle de bal qui s'effondra au Pick-Wick Club s'élevait à 39, y compris celui d'un inspecteur de police qui croit-on, recherchait un criminel quand l'accident est arrivé.

Le nouveau Conseil de l'ordre des Avocats de Lille

Me Henri SPRIET,

Hier, à 16 heures, dans la première chambre du Tribunal Civil de Lille, a eu lieu l'élection pour le renouvellement annuel du Bâtonnier et des Membres du Conseil de l'Ordre pour l'année judiciaire 1925-1926.

Ont été élus :

Bâtonnier : Me Henri Spriet.

Membres du Conseil : Me Gayet, bâtonnier sortant ; Mes Selosse, Gœthaels, René Olivier, Marchant, Crussaire, Arnoux, Devaux, Marcel Decroix, Bouin, De Lauwereyns, Emmanuel Prévost, Drillon et Fauchille.

Nous adressons aux nouveaux élus nos plus chaleureuses félicitations.

UN GRAND BANQUET MUTUALISTE A SAINT-CHAMOND

Saint-Etienne, 6 — Aujourd'hui a eu lieu à Saint-Chamond, un banquet mutualiste réunissant plus de mille couverts, comprenant les adhérents de toute la région du Centre, sous la présidence de M. Valadier, directeur au ministère du travail, représentant M. Durafour, ministre du travail, député de la Loire.

A l'issue de ce banquet, la création d'une importante caisse régionale autonome mutualiste, a été décidée et l'adhésion complète et sans réserve au projet d'assurances sociales, a été votée à l'unanimité.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau, nuageux ; vent d'ouest, de 3 à 5 m. Température plutôt en baisse, minimum, 10°.

Les gymnastes mineurs de Lens, à Paris

Paris, 6. — La délégation des gymnastes mineurs de Lens, qui a pris part hier à la manifestation gymnique organisée aux Tuileries, s'est rendue ce matin à l'Arc de Triomphe et a déposé une couronne de fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu.

PAR LA FENÊTRE...

Saint-Etienne, 6. — La nuit dernière, au cours d'une discussion avec son amie nommée Noémie Loyau, âgée de 32 ans, le forgeron Frédéric Steiner, âgé de 52 ans, domicilié rue Henri Dechaud, à Saint-Etienne, a lancé cette dernière par la fenêtre. La victime, qui s'était brisé le crâne, a succombé lundi matin. Le meurtrier a été arrêté.

« Est-ce vrai que ton oncle est si mal, et que tu peux t'attendre à tout ?...

— Pardon je n'hériterai que de la moitié !... »

L'horrible assassinat d'une jeune fille à Phalempin

Le mineur Canivet condamné au bagne perpétuel par la Cour d'Assises du Nord

Le 30 juin 1924, vers trois heures du matin, on trouvait à proximité d'un passage à niveau de Phalempin, sur la ligne de Lille à Paris, le corps affreusement mutilé d'une jeune fille de 19 ans, Julie Marchand, demeurant avec ses parents à Ostricourt.

Le cadavre était sectionné en plusieurs endroits et la tête séparée du tronc.

On envisagea tout d'abord la possibilité d'un accident, ensuite celle d'un suicide. Mais le médecin légiste appelé à examiner et à autopsier le corps, conclut à un crime. L'infortunée jeune fille avait été écrasée par un train et affreusement déchiquetée, mais la mort n'était pas la conséquence de l'écrasement. Julie Marchand avait été assassinée après avoir subi d'odieuses violences. Et le meurtrier pour dépister les recherches avait transporté le cadavre où il fut trouvé. L'horrible forfait n'avait point eu pour théâtre cet endroit. Il avait été commis à une certaine distance de la voie ferrée, dans le bois de Phalempin, croit-on sans doute.

A la recherche de l'assassin

Julie Marchand, habitant Ostricourt, c'est de ce côté que se portèrent les recherches, ou plus précisément leur point de départ. On s'efforça de déterminer quel fut, la veille un dimanche, l'emploi du temps de la victime.

On la retrouva dans la soirée du 29 juin, au bal Lévin, à Libercourt, en compagnie d'un jeune homme Fernand Delobel. Un moment on pensa à inculper ce garçon, mais cette piste n'était pas la bonne. En effet si Delobel avait passé une partie de la soirée avec Julie Marchand et l'avait ensuite reconduite jusqu'à une faible distance de son domicile, il fut établi que le jeune homme était ensuite retourné au bal.

Quant à la jeune fille, arrivée au domicile paternel elle en trouva la porte close. Julie Marchand sachant qu'ils s'étaient rendus dans une maison amie, à Libercourt, revint alors sur ses pas et partit à leur rencontre. C'est en effectuant ce trajet qu'elle dut rencontrer son meurtrier.

Une arrestation

Chargée de l'enquête, la brigade mobile de Lille orienta donc ses recherches de ce côté. Bientôt ses soupçons se portèrent sur un sieur Canivet (Quiort), 57 ans, ouvrier mineur.

Cet homme, veuf sans enfant, était à peu près étranger dans le pays. Il avait passé une vingtaine d'années en Amérique, puis était venu s'installer à Libercourt où il travaillait aux mines. Canivet avait une réputation assez déplorable. Il s'énivrait fréquemment et était d'un caractère brutal. Il avait pour maîtresse une jeune fille du pays, Marie Bernard, dite Marie Saillon, 17 ans, à laquelle dit-on et dit-elle, il menait parfois la vie dure.

La malheureuse qui porta contre son amant de graves accusations, trouva la mort en janvier dernier, dans un accident survenu aux mines de Libercourt.

Canivet fut arrêté le 3 juillet.

Présomptions graves

Les soupçons qui pèsaient sur Quiort Canivet se confirmèrent du fait qu'il fournit un alibi qui fut reconnu faux. Il affirma en effet, qu'à l'heure où le crime avait dû être commis c'est-à-dire entre 23 h. 30 le dimanche, et 1 h. 30 le lundi, il était chez lui.

Or, un employé des mines de Libercourt, M. Deroubaix, l'avait aperçu plus tard à proximité d'un passage à niveau d'une voie particulière des mines de Carvin. Il avait perdu sa coiffure et ses mains étaient tachées de sang.

D'autre part, Marie Saillon affirma que son amant lui avait fait de graves confidences, qu'il avait rencontré Julie Marchand, qu'il avait entraînée dans le bois de Phalempin et comme elle criait, avait-il ajouté, « je lui ai mis la main sur la bouche ». Ensuite, c'est toujours Marie Saillon qui le déclare, Canivet lava ses mains pleines de sang dans un chaudron et obligea sa maîtresse à laver des traces sanglantes sur son veston.

Canivet, à l'instruction, prétendit qu'il était ivre, qu'il avait rencontré des polonais avec lesquels il s'était battu, et qu'il était tombé dans une haie faite de fils de fer barbelés.

Par ailleurs, malgré les charges qui pèsent sur lui, mais dont malgré tout la preuve n'est pas formelle, Canivet a toujours nié.

Sur la main de la victime on a relevé des traces de coups d'ongles, traces auxquelles l'empreintes des ongles de l'accusé correspondent, mais c'est tout.

Affaire troublante

Il existe dans cette affaire des choses assez troublantes qui ne peuvent qu'être favorables à l'inculpé : vers 23 h. 30 le dimanche, une femme a entendu des cris d'appel, mais de cet endroit au lieu où le cadavre de Julie Marchand fut découvert, il y a plus de deux kilomètres. D'autre part le corps de l'infortunée jeune fille était sur la voie à 1 h. 30 lundi matin puisque c'est à cette heure qu'est passé le premier train venant de Lille et qui a mutilé le corps de la victime de la façon que l'on sait.

Dans ces conditions, il faudrait admettre qu'en moins de deux heures un homme de 57 ans a violenté Julie Marchand, l'a tuée ensuite et l'a transportée à deux kilomètres de là pour revenir enfin à Libercourt où il fut aperçu à deux heures du matin.

L'audience

Cette affaire qui évoque le plus odieux et le plus lâche des crimes, n'a pas attiré grand monde.

Quiort Canivet, accoudé sur ses genoux, est là dans le box. Il attend.

Voici la Cour. A l'exemple unanime il se lève.

C'est un grand gaillard, qu'on devine robuste et nerveux. Physique insignifiant. L'œil est vif pourtant. Sa mise est loin d'être soignée.

Le président Brosson qui mène les débats avec beaucoup de minutie, l'interroge. On rappelle sa vie un peu aventureuse. Il passa, on le sait, vingt ans de sa vie en Amérique. On glisse sur sa liaison avec Marie Saillon, cette jeune fille de 17 ans, mais on insiste sur les graves accusations qu'elle porta contre lui.

Canivet s'en défend.

Quand on arrive au crime, à ce passage de la nuit où il dut être commis, entre 23 h. 30 et 1 h. 30, Canivet trouve un trou dans sa mémoire. Il ne se souvient pas. Il était ivre et se retranche derrière cet état de brute amnésiée. Il dit cependant qu'il a été attaqué par des Polonais. C'est dans la bagarre qu'il aura perdu sa casquette, mais il ne l'assure pas.

— Mais ces égratignures constatées sur vos mains par le médecin ?

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

EN DEUX LIGNES

Paris. — Le roi de Roumanie est parti pour Bagnoles, où il séjournera plusieurs semaines

— Etat santé M. Eug. Pierre, secrétaire général de la Chambre s'empire. Inquiétudes.

— Arrêt 2e Cour d'appel : les avocats peuvent représenter leurs clients absents, en correctionnelle.

Le Bourget. — Le pilote aviateur Emile Georgin a fait chute grave en atterrissant. Transporté hôp.

Marseille. — Prince Yasuhito, second fils empereur Japon, arrivé hier, est parti pour Paris.

Amsterdam. — Ex-roi de Saxe, arrivé à Doorn, a rendu visite à Guillaume II.

Lisbonne. — Quatrième Salon Automobile est grand succès pour marques françaises.

Le XIXme Tour de France Cycliste

Après les Pyrénées, les Alpes !

AUJOURD'HUI :

Toulon-Nice-Sospel-Nice

280 KILOMÈTRES

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

TOULON, 6 juillet. — *Ils ont traversé hier le ravissant pays d'Arles, « brûlé » la route de la Crau désertique, réalisant une moyenne horaire de 31 kilomètres et battant tous les records depuis le départ du Vésinet.*

Aujourd'hui ils jouissent d'un repos bien gagné, se préparent pour les prochaines luttes.

Laissons-les à leur lit, à leurs soigneurs, et souhaitons-leur de se présenter demain pour le nouvel engagement, frais et dispos comme ils étaient hier !

L'ETAPE D'AUJOURD'HUI : TOULON - NICE - SOSPEL - NICE

Le cap difficile de la première moitié du Grand Tour est maintenant bien passé. Ils ont actuellement 3.369 kilomètres derrière eux. Il leur en reste 2.061 à couvrir. C'est dire qu'ils avancent, et que chaque coup de pédale les rapproche du but. Enrici ayant hier, lui aussi, jeté « l'éponge » ils restent 56 en ligne : 27 groupés et 29 isolés. N'épiloguons pas. L'élimination nécessaire est faite. Ce sont les meilleurs, entre les meilleurs, qui restent.

A eux les honneurs ! A eux la gloire ! De rudes journées les attendent encore. La plupart d'entre eux triompheront cependant des difficultés. Pourquoi, en effet, l'homme qui a gravi l'Aubisque, le Tourmalet, vaincu les Pyrénées, tomberait-il devant le col de Braus, devant le Galibier, s'avouerait-il battu sur la route des Alpes ?

Après les Pyrénées, voici en effet venir les Alpes, encore la montagne redoutable, précédée des exquises promenades le long de la « Grande Bleue ».

A l'heure où paraîtront ces lignes, une fois de plus la lutte battra son plein.

Les routiers suivront la Méditerranée, que borde l'imposante chaîne des Maures. Ils passeront Saint-Raphael, Juan-les-Pins, Antibes, Cannes, dans le décor naturel le plus somptueux qu'offre le vaste monde. Puis viendra Nice, Nice la Belle. Nice la perle de la Côte d'Azur. Mais il faudra aller plus loin, aller faire connaissance par Sospel, avec les Alpes majestueuses. C'est là que la tâche deviendra particulièrement ardue.

L'Alpe est belle, splendide même, mais elle est traîtresse, implacable. Pour la vaincre il faut s'armer de courage et de ténacité. Ces qualités ne manquent pas à nos routiers, heureusement !

L'an dernier, le vieux Thys trouva sur le difficile parcours une splendide occasion de se distinguer. Cette année il n'est plus de la « bande ». Il est tombé avant l'effort, mais de dignes émules lui ont succédé.

Dans l'étape Nîmes-Toulon : L. BUYSSE, BOTTECCHIA et DEJONGHE ont lâché leurs suivants et s'enfuient vers le but

Frantz a près de 21 minutes à regagner pour ravir à Bottecchia le fameux « maillot jaune ». Dejonghe plus de 28 minutes, L. Buysse près de 54 minutes, Omer Huysse plus d'une heure.

Ces géants cependant conservent bon espoir et sont bien loin de s'avouer vaincus.

Hier, ils ont montré ce dont ils étaient capables. Aujourd'hui, ils sont prêts à recommencer.

Que Bottecchia se tienne sur ses gardes ! Il a encore de sérieux adversaires.

Que réservera la douzième étape, l'attaque brusquée des Alpes ?

Attendons avec confiance. Il y aura encore demain soir des points à marquer !

Jean DESMARET.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

NOTRE AMBASSADE EN TURQUIE

Paris, 6. — Dans les milieux diplomatiques, on déclare inexacte la nouvelle selon laquelle M. Justin Godart, ancien ministre, serait appelé à succéder, comme ambassadeur auprès du Gouvernement d'Angora, à M. Albert Sarraut, qui, lui-même, reprendrait ses anciennes fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

UNE GRANDE ESCADRE SUÉDOISE A KIEL

Stockholm, 6. — L'escadre suédoise, placée sous le commandement du contre-amiral Ruber, qui visite Kiel, est très importante. Elle comprend 2.300 hommes de l'équipage répartis sur 34 unités, notamment une division de cuirassés, une flottille de sous-marins, une flottille de mouilleurs de mines, une division de destroyers une escadrille d'hydroplanes. Une flottille de torpilleurs suédois rendra visite au port de Swinemunde.